

Schweizerischer Städteverband
Union des villes suisses
Unione delle città svizzere



Aperçu de session

Session d'automne Conseil national 2024

Date de publication : 28.08.2024





Table des matières

Editorial		3
Objets parlementaires		4
22.085 — Loi sur la protection de l'environnement. Modification	Adaptation	4
24.027 — Message culture 2025-2028	Adoption	4
23.478 — Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026	Adoption	5
24.026 — «Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)	Adaptation	6
24.3011 — Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025	Adoption	7
Empreinte		8



Editorial

La révision de la LPE et le message culturel 2025-2028 sont deux des sujets de la prochaine session d'automne qui revêtent une grande importance pour la Suisse urbaine. Dans le cadre de cet aperçu de la session, nous avons le plaisir de vous présenter la position de l'Union des villes sur une sélection d'objets.

Les villes saluent l'orientation du nouveau message culturel. Cependant, les plus grandes ambitions sont en contradiction avec le cadre financier proposé qui ne permet pas d'atteindre les objectifs du message. Les villes encouragent le soutien de l'augmentation des moyens prévus.

Dans la proposition pour la prévention contre le bruit via la révision de la LPE, une ventilation contrôlée des locaux d'habitation est présentée comme une solution. L'Union des villes suisses recommande de suivre la proposition du Conseil national, déposée dans la procédure d'élimination des divergences.

En outre, l'Union des villes suisses recommande d'adopter la motion de la CSEC-E «Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025», ainsi que l'initiative parlementaire de la CSEC-E « Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026 ».

Nous vous souhaitons une bonne session et sommes à votre disposition pour répondre à toute question.

Salutations cordiales et bonne lecture

Martin Flügel
directeur



L'Union des villes suisses: la voix de la Suisse urbaine

Trois quarts des habitants de Suisse vivent dans les villes ou des communes urbaines. L'Union des villes suisses s'engage en faveur de la Suisse urbaine – pour faire avancer la Suisse dans son ensemble.



Objets parlementaires

22.085 Objet du Conseil fédéral

Loi sur la protection de l'environnement. Modification

Mardi, 10 septembre 2024	Conseil national
evtl. Mardi, 17 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Lundi, 23 septembre 2024	Conseil national

Position: Un développement urbain de qualité passe par des espaces résilients et offrant une qualité de vie aux personnes. Ceci inclue la réduction du bruit à la source. Pour les personnes vivant dans les villes et les communes à caractère urbain, cet aspect est important à l'heure actuelle, où la densification vers l'intérieur et la pénurie de logements sont à l'ordre du jour. Si cette condition est remplie, les personnes, les villes et l'économie seront gagnantes, et davantage de projets de logements pourront être autorisés.

Dans le cadre de cette révision, les villes se sont justement mobilisées, en faveur d'un tel développement durable, pour l'espace urbain des trois quarts de la population suisse et pour les plus d'un million de personnes, qui souffrent de nuisances sonores. Ces préoccupations essentielles des villes et de leurs habitants et habitantes ne sont toutefois pas prises en compte par la version proposée actuellement. Celle-ci ne prévoit pas de réduction du bruit à la source, et l'espace urbain s'en trouve affaibli. Au lieu de cela, elle se focalise sur le seul secteur de la construction.

Dans le cas de permis de construire, qui prévoient un dépassement des valeurs limites, une ventilation contrôlée des locaux d'habitation seront proposés aux personnes concernées dans les villes et les agglomérations, soit d'emblée, selon le Conseil des États, soit a posteriori, selon le Conseil national. Cette ventilation serait la solution pour vivre à l'intérieur tout en étant exposé au bruit. Une ventilation de ce type ne contribue toutefois pas à renforcer l'espace urbain ni à améliorer la qualité de l'habitat, puisqu'elle exclue l'ouverture des fenêtres. Comme mesure compensatoire, un nombre de fenêtres proposé, en amont ou en aval selon le Conseil, peuvent être ouvertes dans une partie des pièces sensibles au bruit, ou vers un espace extérieur calme. Cette mesure ne contrebalance guère ce déficit et fait l'impasse sur un développement urbain et résidentiel de qualité.

Après élimination des divergences, l'Union des villes suisses recommande de suivre l'assouplissement de la protection contre le bruit du Conseil national, qui va moins loin.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'accepter le projet sous sa forme adaptée.



24.027 Objet du Conseil fédéral
Message culture 2025-2028

Mercredi, 11 septembre 2024	Conseil national
evtl. Lundi, 16 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Jeudi, 19 septembre 2024	Conseil national
evtl. Mardi, 24 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Mercredi, 25 septembre 2024	Conseil national

Position: Les villes saluent le message culture 2025-2028 réalisé par le Conseil fédéral et les quatre adaptations législatives proposées.

Afin de pouvoir mettre en œuvre de manière adéquate les mesures fédérales et, avant tout, pour que la Confédération puisse garantir la conservation du patrimoine culturel national, il est nécessaire d'augmenter les moyens destinés aux réseaux de tiers, comme le proposent le Conseil des États et les Commissions. Les villes saluent la décision du Conseil des États et des Commissions du Conseil national en faveur d'une hausse de 2 millions de francs, allouée à la mise en œuvre des mandats parlementaires supplémentaires, ce qui permettra à la Confédération d'accomplir les missions, que les autres échelons de l'État ne sont pas en mesure de supporter.

L'Union des villes suisses rejette toutes les réductions budgétaires proposées dans le message culture, y compris les coupes de 6,5 millions de francs prévues pour Pro Helvetia. Les villes demandent de conserver l'enveloppe budgétaire du Conseil fédéral et du Conseil des États. Une réduction des fonds alloués aux activités de la Fondation suisse à l'étranger entraînerait des conséquences négatives directes pour un grand nombre d'actrices et d'acteurs culturels du pays. Elle pèserait en outre sur les villes – et sur les cantons – dont les capacités financières sont limitées pour la diffusion internationale.

Les villes saluent la proposition du Conseil fédéral d'offrir la possibilité de saisir la Commission sur le patrimoine culturel au passé problématique unilatéralement (mandat parlementaire : 21.4403). Il convient ici de suivre le Conseil fédéral et la Commission du Conseil national.

Pour les villes, l'ancrage d'une culture du bâti de qualité, dans la loi sur la protection de la nature et du paysage est important, puisqu'il assure un développement vers l'intérieur de qualité. Les villes recommandent d'entrer en matière sur ce projet et de suivre l'avis du Conseil fédéral.

Les villes saluent les mesures formulées dans le message, qui visent à indemniser de manière adéquate les actrices et acteurs culturels et à renforcer leur sécurité sociale.

Recommandation: L'Union des villes suisses recommande d'adopter le message et d'accepter les hausses de moyens proposées.



23.478 Initiative parlementaire CSEC-CE

Prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026

Mercredi, 11 septembre 2024	Conseil national
evtl. Lundi, 16 septembre 2024	Conseil des Etats
evtl. Jeudi, 19 septembre 2024	Conseil national

Position: L'initiative de la commission prévoit une prolongation des contributions fédérales à l'accueil extrafamilial pour enfants à la fin de l'année 2026, faute de quoi elles seraient supprimées dès fin 2024. L'objectif est de garantir que les contributions fédérales soient versées jusqu'à ce que le Parlement ait terminé les travaux en cours sur une solution de suivi dans le cadre de l'iv. pa. 21.403 intitulée « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles ». Pour les villes, une contribution de la Confédération à un accueil extrafamilial des enfants revêt une importance majeure. Les trois niveaux de l'État sont nécessaires pour réduire les coûts de l'accueil extrafamilial des enfants pour les parents et, ainsi, améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale et lutter contre la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. La participation de la Confédération est justifiée, car le niveau fédéral en profite également, puisque cela permet que soient générées davantage de recettes fiscales, que les personnes contribuent davantage aux assurances sociales et que l'attractivité du site soit améliorée. Les villes s'impliquent donc en faveur d'une solution de suivi constante et efficace pour le financement initial et se prononcent en faveur du maintien des aides financières actuelles jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau texte de loi.

Recommandation: L'UVS recommande d'adopter l'initiative parlementaire.



24.026 Objet du Conseil fédéral

«Pour une imposition individuelle indépendante de l'état civil (initiative pour des impôts équitables)». Initiative populaire et contre-projet indirect (loi fédérale sur l'imposition individuelle)

Lundi, 16 septembre 2024

Conseil national

Position: Les villes sont favorables, sur le principe, à la loi fédérale sur l'imposition individuelle, qui contribue à l'égalité de traitement des couples, à l'égalité entre femmes et hommes, à la conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée et qui incite à une plus grande activité professionnelle. Les villes se sont, ainsi, exprimées dans leur prise de position, lors de la consultation sur l'imposition individuelle.

Les villes sont majoritairement insatisfaites du statu quo (ladite pénalisation du mariage). Dans les villes, on accorde en outre une grande importance à la diversité des modèles de vie et à l'égalité des chances sur le marché du travail, puisqu'il faut éviter de créer de nouvelles inégalités.

On suppose, en outre, qu'en cas d'imposition indépendante de l'état civil, les villes resteront économiquement performantes et que les inconvénients ne seront pas prépondérants. De ce fait, cela nécessite un aménagement de la loi, qui soit financièrement supportable pour l'échelon communal.

En raison des avantages pour la société et l'égalité entre hommes et femmes, les villes soutiennent le contre-projet indirect à l'initiative pour des impôts équitables, à condition que les conséquences financières restent limitées. En ce qui concerne la tarification – qui relève de la compétence des cantons mais dont les principes de la mise en œuvre peuvent être déterminés par la Confédération – une variante, prévoyant une diminution maximale de 0,5 milliard de francs des recettes, semble supportable pour les villes.

Recommandation: Les villes recommandent de rejeter l'initiative pour des impôts équitables et d'approuver le contre-projet direct en limitant la diminution maximale des recettes à 0,5 milliard de francs (minorité) au maximum.

24.3011 Motion CSEC-CE

Utiliser durablement les chances qu'offre l'Euro féminin de l'UEFA 2025

Jeudi, 19 septembre 2024

Conseil national

Position: L'Union des villes suisses voit l'EURO 25 comme une immense chance pour le pays. Dans le cadre de ce qui est la plus grande manifestation sportive spécifiquement féminine d'Europe, 31 matches sont prévus sur près de quatre semaines, dans huit villes de sept cantons.

Les huit villes hôtes s'engagent très fortement pour faire de l'EURO 25 un événement inoubliable et durable, tant sur le plan sportif que sur le plan social. Avec les cantons hôtes, elles ont accordé des crédits considérables, prenant de la sorte les devants. L'Union des villes est clairement de l'avis que la Confédération doit aussi s'engager financièrement de manière appropriée.

Recommandation: L'Union des villes recommande de suivre le Conseil des États et d'adopter la motion.



Empreinte

Union des villes suisses
Monbijoustrasse 8, Case postale, 3001 Berne
Téléphone 031 356 32 32
info@staedteverband.ch
www.uniondesvilles.ch
twitter: [@staedteverband](https://twitter.com/staedteverband)
[LinkedIn](#)